



La lettre d'information

UES SFR 17 DÉCEMBRE 2021

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

La **CFTC** a signé seule l'accord de PDV, mais faute d'accord majoritaire (pas de signature des autres OSR) l'accord unilatéral proposé par la Direction est appliqué.

Pour autant nous avons confiance dans notre capacité à faire évoluer la direction vers une reprise du dialogue, ainsi nous écrivions récemment :

Communication Trimestrielle du 23 novembre 2021

✓ C'est pourquoi, la **CFTC** a interpellé la Direction à maintes reprises en demandant l'application de l'ensemble des mesures de l'accord du 22 octobre 2021 et non celles de l'unilatéral et cela notamment :

- Lors du Comité Social et Économique Central du 27 octobre 2021 ;
- Lors des Comités Sociaux et Économiques métiers du 27 et 28 octobre 2021.

Tract de fin d'année distribué les 13 décembre 2021

✓ C'est pourquoi, la **CFTC** a interpellé la Direction à maintes reprises en demandant l'application de l'ensemble des mesures de l'accord du 22 octobre 2021 et non celles de l'unilatéral sans finalement obtenir gain de cause ce qui aurait notamment permis dès aujourd'hui :

- De faire bénéficier aux collaborateurs éligibles, de **2 jours de télétravail au lieu d'1 jour, actuellement** mais aussi de renégocier l'accord actuel au 1^{er} trimestre 2022 (Intégration de nouveaux métiers exclus jusque-là, les frais liés au TAD...).

Nous avons été entendus dans notre volonté de dialogue, et le 16 décembre suite à nos relances et celle des autres Organisations Syndicales Représentatives, la direction nous a réuni et accepté de négocier uniquement pour ceux qui restent.

Il a été convenu d'une négociation qui devra se terminer le 19 janvier 2022 avec une première réunion programmée le 22 décembre 2021.

Mais attention, rien de nouveau ne sera abordé, bien au contraire, la plupart des mesures figurant dans l'accord du 22 octobre 2021 ne seront pas reprises et tout ce qui va être discuté faisait déjà l'objet d'engagements dans l'accord signé le 22 octobre 2021 par la **CFTC**.

Pour la **CTFC**, comme nous l'avons fait dans le cadre de l'accord majoritaire, nous porterons ces 4 thèmes lors de cette négociation :

- Garantie de l'emploi ;
- TAD (moyens et éligibilité) ;
- Pouvoir d'achat (intéressement, Participation et primes) ;
- Charge de travail.

Les élus CFTC sont là, à vos côtés pour défendre vos droits, tout simplement !



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Frédéric BOURDELLE, Stephan BUREAU, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Xavier LUX, Abdel M'HARI, Jocelyne MULLER, Tlenda NACER, Cécilia PEREIRA, Cécile POIRIER, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.

Retrouvez toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/>
rubrique nos publications, dans l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx> .

